



**Accueil de loisirs
De la Providence**

RÉSERVER

portail-animation.ufcv.fr



UFCV Picardie
660 bis Route d'Amiens bât 2
80480 Dury

1 Pourquoi réserver ?

La réservation permet de vous assurer de l'accueil de votre enfant sur une période donnée. Cette réservation est rendue obligatoire pour certaines prestations lorsque les conditions d'organisation le nécessitent (commande de repas, embauche d'animateurs, places limitées pour des sorties...).

Le principe de réservation vous engage à respecter vos demandes. Il occasionne un travail de gestion important pour l'Ufcv et c'est pour cela que nous nous efforçons de développer des modes de réservations adaptés aux situations de l'accueil en veillant autant que possible à faciliter l'accès des enfants à l'accueil sans contraindre plus que nécessaire les familles à des procédures de réservations trop engageante.

2 Comment réserver ?

Les réservations peuvent s'effectuer de manière suivante:

- Par **internet** dans votre espace personnel sur le site portail-animation.ufcv.fr
- Sur **support papier** auprès de votre délégation ufcv

Attention, ces 2 modes sont distincts c'est-à-dire que vous ne pouvez utiliser les 2 façons pour une même réservation.

→ Par internet

Connectez-vous sur votre espace personnel sur le site portail-animation.ufcv.fr et suivez les consignes suivantes :

- 1 Choisir parmi la liste, la période de réservation
- 2 Sélectionner les plages de réservations (dates + prestations) dans le calendrier proposé
- 3 Confirmer vos choix de réservation

Un email de confirmation vous sera envoyé attestant de l'enregistrement de votre réservation et vous assurera de l'accueil de votre enfant selon vos choix de périodes.

Votre espace personnel conserve en archive l'ensemble de vos réservations, que vous pouvez consulter.



Principes et modalités de réservation

→ Sur support papier

- ① Retirer une fiche de réservation auprès du directeur ou la télécharger sur le site portail-animation.ufcv.fr
- ② Remplir la fiche de réservation en indiquant vos choix de réservation et en la signant
- ③ Remettre votre fiche dûment remplie au directeur avant la date limite fixée par le directeur.

NB : Lors de l'enregistrement de votre fiche, nous pourrions être amenés à invalider votre réservation (faute de place disponible). Dans ce cas nous vous contacterons *par téléphone* dans les 48h.

Les réservations sur internet peuvent s'effectuer pour les mercredis de l'année scolaire. La réservation se fait au plus tard le dimanche (avant minuit) pour le mercredi suivant .

③ Conditions d'annulation

→ **Les délais d'annulation** de votre réservation sont identiques aux délais de réservation. Ce qui signifie que vous pouvez annuler votre réservation jusqu'à la date limite d'enregistrement des réservations indiquée ci-dessus. Au-delà de ces dates, votre réservation sera considérée comme ferme.

→ **En cas d'absence** malgré une réservation : prévenir la direction de l'accueil de loisirs, ainsi que l'UFCV.